

*Assurance-chômage—Loi*

La députée qui a invoqué le Règlement il y a quelques instants parlait de sa circonscription qui souffrait de disparités régionales. Nous avons donc besoin de normes communes. Cet amendement permettrait à tous les Canadiens, où qu'ils vivent et quelles que soient leurs perspectives d'emploi, d'être admissibles à l'assurance-chômage dès qu'ils ont à leur crédit 10 semaines d'emploi assurable. C'est tout ce que j'ai à dire. Je crois que cela se passe d'explications. J'espère que le gouvernement va agir rapidement et positivement en adoptant cet amendement.

**M. Tobin:** Monsieur le président, le député de Thunder Bay—Atikokan a bien transmis à l'opposition officielle une copie de son amendement au projet de loi C-158. Au nom de l'opposition officielle, je voudrais exprimer mon appui à cet amendement du Nouveau parti démocratique. Le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration qui a étudié la question de l'admissibilité à l'assurance-chômage a recommandé à l'unanimité que la loi soit ainsi modifiée et que les critères d'admissibilité aux prestations soient les mêmes dans tout le pays. Les députés des trois partis, les conservateurs, les libéraux et les députés du tiers parti, les néo-démocrates, étaient tous d'accord là-dessus. Malheureusement, le projet de loi à l'étude ne prévoit pas l'élimination de la règle de la période d'admissibilité de 20 semaines pour les personnes qui redeviennent membres de la population active.

Je représente une circonscription où le taux de chômage est l'un des plus élevés du pays. Par exemple, à Port Peninsula, il varie entre 50 et 60 p. 100, même en pleine saison de pêche. Il est ridicule d'exiger que quelqu'un qui a réussi à obtenir un emploi l'an dernier et qui reprend le même emploi saisonnier cette année ait travaillé 10 semaines pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage alors qu'on exige que ceux qui n'ont pas eu la même chance l'an dernier—parce qu'il n'y avait pas d'emploi et non parce qu'il n'en ont pas cherché—aient travaillé 20 semaines.

Qu'y a-t-il de plus insensé que de demander à la population active de cette région du Canada dont le mode de vie repose sur des activités économiques saisonnières comme la pêche, l'exploitation forestière et certaines cultures d'attendre 20 semaines? Qu'y a-t-il de plus ridicule que de dire que ceux qui exercent des emplois saisonniers pour faire vivre leurs familles dans la dignité sont admissibles après 10 semaines d'emploi, alors que les marginaux qui doivent en arracher et presque mendier ou voler pour subsister durant les mois d'été et d'automne doivent attendre 20 semaines.

• (1300)

J'aurais espéré que le gouvernement soit à l'écoute, dans un Parlement réformé, des opinions progressistes et éclairées des députés des trois partis siégeant au comité permanent, qui travaille sans aucun esprit de parti et cherche à élaborer de meilleures lois pour tous les Canadiens, et qu'il présente un projet de loi ne prévoyant pas de nombre variable de semaines de référence, mais plutôt une période de dix semaines pour tout le pays.

Le fait est que celui qui peut travailler plus de dix semaines le fera assurément. Je ne connais personne qui ne veuille travailler. Il peut y avoir des exceptions, mais on ne peut faire de

loi pour le pays en se fondant sur des exceptions. Les gens que je connais veulent éprouver la dignité du travail quotidien, la fierté de rapporter un chèque de paie à la maison. C'est pure fantaisie de prétendre qu'il faut prévoir une période variable parce que les Canadiens, en masse, vont cesser de travailler et retourner à la maison une fois qu'ils sont admissibles.

Il existe une éthique du travail dans notre pays, et le gouvernement du Canada devrait en tenir compte. Il devrait montrer qu'il a confiance dans les travailleurs canadiens en prévoyant une période universelle de dix semaines et en supprimant l'odieuse exigence de vingt semaines pour ceux qui reviennent sur le marché du travail. Malheureusement, ce projet de loi ne prévoit rien à cet effet.

**M. le président:** La présidence estime que l'amendement du député de Thunder Bay—Atikokan est recevable.

**M. Hawkes:** Monsieur le président, c'est la première fois que je suis dans cette position en comité plénier. J'ai été de l'autre côté pendant quelques heures au cours des années.

Il y a près de vingt ans, j'ai dû faire de la recherche sur le chômage dans tout le pays, y compris à Terre-Neuve. Je voudrais confirmer ce qu'a dit mon honorable ami sur le fait que les Canadiens veulent travailler. Ils veulent être productifs, ce sont des gens qui travaillent dur. Nous n'avons aucune raison de craindre un accord de libre-échange, car ils s'en accommoderont et les débouchés leur permettront d'avoir un emploi.

Nous avons des arguments sur la meilleure façon de créer des emplois. Je me souviens de ceux de 1984. Nous avons présenté notre premier budget et les députés de l'opposition, qui l'ont examiné du même point de vue que lorsqu'ils étaient au pouvoir, ont dit que ce serait une catastrophe, que notre caisse d'assurance-chômage se viderait parce qu'il y aurait trop de chômeurs. Quatre ans plus tard, il y a 1,25 millions de plus de Canadiens qui versent de l'argent dans la caisse d'assurance-chômage et beaucoup moins qui en retirent.

Les électeurs auront l'occasion de décider quel parti a la meilleure position à cet égard. Nous offrons quatre années d'expérience au cours desquelles nous avons créé des emplois et réduit le coût de l'assurance-chômage, comparativement aux quatre années précédentes au cours desquelles le nombre d'emplois a diminué et les cotisations au régime d'assurance-chômage ont augmenté. Nous croyons que les Canadiens qui veulent des emplois voteront pour nous, et nous croyons que ce sera la grande majorité des Canadiens.

Au sujet de l'amendement, il ressort des recherches effectuées que la meilleure définition statistique de la population active canadienne est probablement celle qui inclut les personnes ayant travaillé au moins 12 semaines et même jusqu'à 20 semaines et au delà. Si, en général, les gens ne travaillent pas pendant une telle période, et il n'est pas nécessaire que ce soit chaque année, il est difficile, sur le plan statistique, de considérer qu'il font partie de la population active. Il est important d'avoir d'autres programmes sociaux pour répondre aux besoins économiques des personnes qui ne font pas partie de la population active, et nous en avons.